académie

direction des services départementaux de l'éducation nationale Somme éducation

nationale



Amiens, le 13 novembre 2015

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme

à

Madame la directrice de l'ESPÉ d'Amiens S/C de Monsieur le Président de l'Université Picardie Jules Verne

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école Mesdames et messieurs les enseignants S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Bureau DPE6

Affaire suivie par Aurélie GUILLEMET

> Téléphone 03 22 82 37 87

Fax 03 22 82 37 48

Mél ce.dpe80 @ac-amiens.fr

Rectorat 20 Bd Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Objet: Campagne 2016/2017 d'affectation sur poste adapté des personnels enseignants - rentrée scolaire 2016

Références : - Décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

> - Circulaire ministérielle n° 2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne d'affectation ou de maintien sur poste adapté de courte et longue durée pour la prochaine année scolaire.

Principes du dispositif:

L'affectation sur un poste adapté correspond à l'exercice d'une activité professionnelle. Elle est destinée à permettre aux personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé, de recouvrer, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente, la capacité d'assurer dans leur intégralité les fonctions prévues par leurs statuts ou, si nécessaire, de se préparer à un autre emploi.

L'entrée dans le dispositif s'effectue sur des critères médicaux, mis en relation avec des difficultés à l'exercice des fonctions actuelles, sur la base de l'état de santé qui doit être considéré comme stabilisé. En effet, l'agent, dans le cadre de cette affectation qui est une situation administrative temporaire, doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté à son état de santé, le temps de travail afférent à ses nouvelles fonctions.

L'affectation sur poste adapté est de courte ou de longue durée :

- L'admission en poste adapté de courte durée (PACD) est prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique (voire organismes publics).
- >L'admission sur poste adapté de longue durée (PALD) est prononcée pour une durée reconductible de quatre ans, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.

Vous trouverez, jointe à la présente circulaire, une plaquette d'information.

Constitution des dossiers



Les intéressés sont tenus de joindre au dossier de candidature à une première affectation les pièces suivantes :

- ✓ l'imprimé de candidature (annexe 1).
- ✓ un **courrier de candidature** exposant les motifs de la demande, notamment le projet envisagé dans le cadre d'une affectation sur poste adapté (annexe 2).
- ✓ un certificat médical récent (moins de deux mois) spécifiant de manière détaillée la nature de l'affection, les difficultés ou incapacités que celle-ci entraîne dans l'exercice des fonctions. Ce certificat médical devra être adressé sous pli confidentiel et comporter l'indication des nom, prénom, corps/grade, établissement.
- ✓ <u>pour les personnels concernés</u>, une **copie de la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou **une copie de la notification de décision du bénéfice de l'obligation d'emploi.**

Acheminement et calendrier

Les personnels intéressés devront adresser leur demande à la Direction des services départementaux de l'Education nationale - Division du Personnel enseignants 1^{er} degré public (DPE6) au Rectorat d'Amiens par la <u>voie hiérarchique</u> pour le **mercredi 16 décembre 2015 délai de rigueur.**

La présente circulaire est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'académie d'Amiens, à l'adresse suivante : http://www.ac-amiens.fr

Les différents acteurs de la mise en œuvre de ces modalités d'adaptation du poste de travail des enseignants (corps médico-sociaux, division du personnel 1^{er} degré de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme, référent auprès de la directrice des relations et des ressources humaines du rectorat) se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires utiles.

Yves DELECLUSE

CETTE CIRCULAIRE DEVRA ETRE PORTEE A LA CONNAISSANCE DE CHAQUE ENSEIGNANT TITULAIRE DE VOTRE ETABLISSEMENT.

ANNEXE 1

académie Amiens	
direction des services départementaux de l'education nationale Somme	
éducation nationale	
The second of the second	

CANDIDATURE À UNE PREMIÈRE AFFECTATION SUR POSTE ADAPTÉ

visa	
Pôle médical	
Pôle social	
Pôle RH	

DONNÉES PERSONNELLES

DONNEES PERSONNELLES		
☐ Madame ☐ Monsieur	Situation familiale :	
NOM Prénom :	☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubin(e)	
Date de naissance :	☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) Profession du conjoint :	
Adresse:	TOTAL TOTAL CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PRO	
Code postal : Ville :	Enfants à charge (nombre et date de naissance) :	
₾:		
J • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
DONNÉES PRO	FESSIONNELLES	
Corps/Grade:		
Discipline/Fonction:		
Ancienneté de service (au 01.09.2014) :		
jours	Depuis le :	
Cadre réservé à l'administration	OBTENUS	
Congé de maladie ordinaire (C.M.O.) :		
(pour la période des 12 mois précédant la présente demande) Congé de longue maladie (C.L.M.):		
Congé de longue durée (C.L.D.) :		
Disponibilité d'office après C.L.M. ou C.L.D.:		
Congé pour accident de travail :		
Congé ou disponibilité pour convenances personnelles :		
Congé de formation professionnelle :		
Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation en réadaptation on Dates et lieu(x) :	·	
PARALLÈLEMENT À CETTE CANDIDATU	RE, PRÉSENTEZ-VOUS UNE DEMANDE ?	
☐ de mutation inter et/ou intra-académique ☐ de congé de formation professionnelle ☐ de reconversion/adaptation (dispositif OPERA) ☐ de changement de fonctions ☐ de reclassement ou de réorientation professionnel(le) ☐ autre :	☐ de temps partiel ou de cessation progressive d'activité Quotité :% ☐ de retraite ☐ d'aménagement du poste de travail actuel ☐ d'allègement de service Quotité :%	
- uugo :		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
PIÈCES À JOINDRE	
☐ un certificat médical récent (moins de 2 mois), sous pli confidentiel, explicitant les difficultés médicales	
☐ un courrier de candidature exposant succinctement vos motivations pour une affectation sur poste adapté (cf. annexe 2)	
pour les personnels concernés, une copie de la reconnaissance de travailleur handicapé ou de la notification du bénéfice de l'obligation d'emploi délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.	
L'ensemble du dossier (notice de candidature complétée des pièces à y joindre) sera transmis à DPE Bureau6 20, bd d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9 pour le mercredi 16 décembre 2015	
Fait à, le	
<u>OBLIGATOIRE</u>	
AVIS DE L'IEN, <u>motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e)</u> :	
Enit à	
Fait à, le	
Signature	

ANNEXE 1

dicatémie Amiens dication des services départementaux de l'education nationale Somme éducation nationale

CANDIDATURE À UN MAINTIEN SUR POSTE ADAPTÉ OU

visa	
Pôle médical	
Pôle social	
Pôle RH	

DEMANDE DE RÉINTÉGRATION

DONNEES PERSONNELLES				
☐ Madame ☐ Monsieur	Situation familiale :			
NOM Prénom :	☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubin(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)			
Date de naissance :				
Adresse:	Profession du conjoint : Enfants à charge (nom et date de naissance) :			
Code postal : Ville :				
	1			
DOMNÉES BROI	FESSIONNELLES			
Ancienneté de service (au 01.09.2014) : ans	Discipline/Fonction:			
Anciennete de Service (au 01.09.2014) ans	Mois jours			
Cadre réservé à l'administration				
CONGÉS	OBTENUS			
(pour la période des 12 mois précédant la présente demande)				
, ,				
Congé pour accident de travail :				
Congé ou disponibilité pour convenances personnelles :				
Congé de formation professionnelle :				
POCTE ADARTÉ OC	CUPÉ EN 2015-2016			
Date de nomination sur ce poste : / 20				
Lieu d'exercice (établissement, service):				
Fonctions occupées :				
•				
Horaire hebdomadaire : heures				
VOTRE DEMANDE	POUR 2016-2017			
Maintien en <i>2ème année</i> de poste adapté de courte durée				
Maintien en <i>3ème année</i> de poste adapté de courte durée				
Affectation sur poste adapté de longue durée	☐ Cette demande devra être ☐ explicitée dans un courrier de			
Sortie de poste adapté de courte durée Sortie de poste adapté de longue durée	☐ candidature (Cf. Annexe 2)			
Autre :				

PARALLÈLEMENT À CETTE CANDIDATURE,	PRÉSENTEZ-VOUS UNE DEMANDE?
 de mutation inter et/ou intra-académique de congé de formation professionnelle de reconversion/adaptation (dispositif OPERA) de changement de fonctions 	 □ de temps partiel ou de cessation progressive d'activité Quotité:% □ de retraite □ d'aménagement du poste de travail actuel
de reclassement ou de réorientation professionnel(le)	☐ d'allègement de service Quotité :%
□ autre :	
RENSEIGNEMENTS CO)MPLÉMENTAIRES
PIÈCES À J	
☐ un certificat médical récent (moins de 2 mois), sous pli c	
\square un courrier de candidature exposant vos motivations pou	
□ pour les personnels en démarche de réorientation profession compétences acquises (au besoin, conseils de la correspond	<u>nnelle,</u> un CV retraçant la carrière et indiquant les ante à l'accompagnement RH des personnels en difficultés
□ <u>pour les personnels concernés</u> , une copie de la reconnais du bénéfice de l'obligation d'emploi délivrée par la Mais	ssance de travailleur handicapé ou de la notification son Départementale des Personnes Handicapées.
L'ensemble du dossier (imprimé de candidature co	mplété des pièces à y joindre) sera transmis à
DPE BURE	EAU 6
20, bd d'Alsace 80063 AMIENS	
pour le mercredi 16	
Fait à	, le
	Signature
OBLIGATOIRE	
Avis de l'IEN de circonscription, motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e)	Fait à / 20 Signature
Pour une affectation au CNED, avis motivé pour un maintie en poste adapté de courte durée et, également, pour une affectation en poste adapté de longue durée	en Fait à / 20 Signature

Direction des Relations et des Ressources Humaines

Service médico-social

Année scolaire 2016-2017

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- → Vous êtes : enseignant titulaire du premier ou second degré public, C.P.E. ou C.O.P.
 - en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- → Votre état de santé ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une activité professionnelle.

L'Education Nationale vous offre une chance d'y parvenir : l'affectation sur un poste adapté.

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et d'orientation dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine. Le plus souvent, les agents concernés ont préalablement bénéficié d'une période de congés longs de maladie. L'entrée dans le dispositif se fait donc sur des critères médicaux, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique (voire organisme public),
- soit sur un poste adapté de longue durée (PALD), prononcée pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE?

- Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.
- Ce sont des personnels nommés en renfort dans les structures d'accueil.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement de service pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin de prévention ou du médecin conseiller technique.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE?

- Fonctions pédagogiques (soutien à de petits groupes d'élèves, aide documentaliste, conseiller d'éducation, corrections au CNED...),
- Fonctions administratives (en IEN de circonscription, au Rectorat, en service départemental, au secrétariat ou à l'intendance d'un établissement scolaire, assistance au chef de travaux ...),
- Autres fonctions au sein de la fonction publique d'Etat ou des autres fonctions publiques, voire d'associations ou d'organismes publics agréés, en lien avec le projet professionnel de l'agent (culture, filière des bibliothèques...).

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE?

L'affectation sur poste adapté est une période transitoire dans la carrière. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer, soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité aux fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins de prévention, les assistantes sociales des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine,
- la reconversion professionnelle,
- le reclassement professionnel,
- le congé de formation professionnelle,
- le congé de longue maladie/durée,
- la disponibilité,
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- Lirculaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif
 d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

 1. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 2. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 3. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 4. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 5. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 6. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 6. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 6. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 7. Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 8. Circulaire ministérielle n°2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 8. Circulaire ministérielle n°2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 8. Circulaire ministerielle n°2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif

 8. Circulaire ministerielle n°2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative ministerielle n°2007 (BOEN n°20 du 17 mai 20

CALENDRIER DES OPERATIONS

Courant novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui devra revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Mi-décembre

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRRH du rectorat.

De janvier à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin de prévention,
- d'un entretien avec une assistante sociale des personnels, pour les premières demandes et mise à disposition du service social, pour les maintiens,
- d'un entretien avec la correspondante RH.



A l'issue des différents entretiens, les demandes seront examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des relations et des ressources humaines. Il sera ensuite procédé au classement des candidatures par ordre de priorité, le nombre de postes adaptés étant contingenté. Le résultat sera alors présenté, pour avis, à la commission paritaire administrative paritaire compétente et soumis à la décision du Recteur.

Fin mars

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats. Les personnels placés en congé de longue maladie/durée ou disponibilité pour raisons de santé sont invités à adresser un courrier au comité médical de leur département, demandant leur "réintégration à temps plein sur poste adapté, à compter du 01/09/2016".

D'avril à juin

En fonction du projet professionnel que le candidat admis aura (pré)défini, notamment dans la perspective de la sortie du dispositif, la Direction des relations et des ressources humaines déterminera, avec l'intéressé, la nature du poste susceptible d'être occupé, à compter de la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE
Cité Administrative 02018 LAON CEDEX

monique.villette@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous les lundi, mercredi et
vendredi auprès de Christine LEFEVRE
christine.lefevre1@ac-amiens.fr
0 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Jean-Pierre PORCHER

22, Avenue Victor-Hugo BP 321

60025 BEAUVAIS CEDEX

pean-pierre.porcher@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous tous les jours sauf

le mercredi auprès de Jamila BALI

pamila.bali@ac-amiens.fr

30 03 44 06 45 85

Somme

Docteur Véronique PODVIN
Lycée professionnel de l'Acheuléen
Bureau de médecine de prévention
21 bis, rue du 31 août 1944 - B.P. 58
80097 AMIENS CEDEX 3

© veronique.podvin@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous du lundi au vendredi
auprès de Christine BERNARD
© christine.bernard@ac-amiens.fr

POLE SOCIAL

Aisne

Dominique GUIGNARD (secteur sud)
Cité Administrative 02018 LAON CEDEX
① dominique.guignard@ac-amiens.fr
② 03 23 26 22 16
Barbara LURASCHI (secteur nord)

Barbara LURASCHI (secteur nord)
Cité Administrative 02018 LAON CEDEX
D barbara.luraschi@ac-amiens.fr
0 03 23 26 20 68

Oise

Caroline LEMONNIER (secteur est)
589, rue Octave-Butin BP 50102
60281 MARGNY-LES-COMPIEGNE CEDEX
Social.margny60@ac-amiens.fr
0 03 44 36 63 47
Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)
22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX
Ce.social60-pers@ac-amiens.fr

① 03 44 06 45 17 Somme

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9 Elodie BLANC (secteur ouest) Delodie.blanc@ac-amiens.fr Do3 22 71 25 12 Julie OLIVIER (secteur est) Dijulie.olivier@ac-amiens.fr

① 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9

Béatrice CARON

DRRH adjointe

Deatrice.caron@ac-amiens.fr

Deatrice.caron@ac-amiens.fr

Evelyne ROGERON

Correspondante handicap

personnels.handicap@ac-amiens.fr

0 03 22 82 38 28

Frédérique GILLET

Conseillère mobilité carrière

conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr

0 03 22 82 39 43

Serge PENNAGUER

Référent postes adaptés
Correspondant RH
des dispositifs d'accompagnement médical
serge.pennaguer@ac-amiens.fr
© 03 22 82 69 50



COURRIER DE CANDIDATURE

A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer, le plus clairement possible, l'objectif de votre affectation sur poste adapté.

⇒ QUEL EST VOTRE PROJET PROFESSIONNEL?

- ✓ Le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.
- √ La préparation d'une réorientation professionnelle.

Si vous ne pouvez, au moment de la rédaction de ce courrier, répondre à cette question, tentez de répondre aux questions suivantes, lorsqu'elles correspondent à votre situation.

- ⇒ Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté(e) ?
- ⇒ Votre projet professionnel est le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées. Envisagez-vous...
- une affectation au CNED, pour exercer des activités pédagogiques à domicile ?
- une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- une affectation dans une autre structure ? (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- d'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- de suivre des modules d'actualisation de vos connaissances pédagogiques ?
- ⇒ Votre projet professionnel est la préparation d'une réorientation professionnelle.
- Quelles sont les activités que vous ne souhaitez plus (ou pas) exercer ?

Envisagez-vous...

- de passer un concours ? Si oui, préciser lequel.
- de rester fonctionnaire ? Dans l'Education nationale ? Dans la fonction publique d'Etat ?
- une affectation dans un établissement scolaire ? En CDI ? Au secrétariat ? Auprès d'une équipe pédagogique ?...
- un service (rectorat, direction des services départementaux de l'Education Nationale), sur des fonctions administratives ?
- une mise à disposition auprès d'une structure hors Education nationale ?
- de suivre une formation ? Laquelle ?
- de vous inscrire à des formations du plan académique/départemental de formation ? Dans quel but ?

IMPORTANT

Votre projet professionnel et sa faisabilité seront évoqués avec les différentes personnes "ressources" des personnels affectés sur poste adapté, notamment avec Monsieur Serge PENNAGUER, correspondant RH des dispositifs d'accompagnement médical (serge.pennaguer@ac-amiens.fr - 03 22 82 69 50).

Votre projet sera construit, au fur et à mesure des entretiens.